

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MARS 2016

Délibération
n° 2016.03.067

**Nautilus - Contrat
d'occupation
privative du bar
snack patinoire :
demande de remise
gracieuse**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Bernard RIVALLEAU, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.067**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

**NAUTILIS - CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU BAR SNACK PATINOIRE :
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

En 2003, GrandAngoulême a signé avec Monsieur Alain DUBOSQ et Madame Agnès BOYER un contrat d'occupation privative du bar snack patinoire du Centre Nautilus pour son exploitation.

Ce contrat prévoyait notamment le commerce de bar snack et le commerce de débitant de boisson correspondant à une licence de 2^{ème} catégorie. Une redevance correspondant à 15 % du chiffre d'affaires devait être versée sans toutefois être inférieure à 12 000 € hors taxe.

Or, l'impossibilité d'obtenir la licence de débit de boisson n'a pas permis à Monsieur Alain DUBOSQ et à Madame Agnès BOYER de développer l'activité de restauration telle qu'envisagée initialement.

Le chiffre d'affaires réalisé sur la période mars 2003 à mai 2004 s'élevait à 29 501,86 € (montant attesté par l'expert-comptable). GrandAngoulême a facturé pour la période la redevance minimum prévue au contrat soit 15 000 € HT (12 000 € pour 1 an + 2 mois) (*Titre 571 bordereau 114 du 5 octobre 2004*). Monsieur Alain DUBOSQ et Madame Agnès BOYER ont estimé que le chiffre d'affaires réalisé ne permettait pas d'honorer le montant de cette redevance.

Le contrat d'occupation privative du bar snack patinoire a été dénoncé le 1^{er} octobre 2004.

Le trésorier municipal de GrandAngoulême a engagé les procédures de recouvrement dont il dispose. Toutefois, la situation financière de Monsieur Alain DUBOSQ ne permet pas de solder cette dette qui s'élève à ce jour à 11 553,44 €.

Cette créance douteuse a fait l'objet d'un provisionnement en 2015.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur Alain DUBOSQ le 23 février 2016.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 avril 2016

Affiché le :

04 avril 2016